

Recommandations supplémentaires portant sur les points de l'ordre du jour de la COP11

Onzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac,
17-22 novembre 2025, Genève (Suisse)

Point de l'ordre du jour	Ce qui est proposé	Principales recommandations de la GATC
<p>6.1 – Rapport de situation et rapport sur l'exécution</p> <p>Document : FCTC/COP/11/12</p>	<p>La Conférence des Parties est invitée à prendre note du rapport de situation et sur l'exécution pour les périodes concernées dans le document FCTC/COP/11/12.</p>	<p>Il est urgent de reconnaître que les principaux obstacles pour une lutte contre le tabagisme efficace évoluent, la pénurie de ressources financières étant désormais exacerbée par des manques critiques en ressources humaines et l'interférence persistante de l'industrie du tabac. L'aide technique externe ne peut représenter un modèle de financement durable pour une mise en œuvre à l'échelle nationale. Par conséquent, les pays doivent recourir à la mobilisation de ressources nationales. Pour obtenir un financement durable et prévisible. La méthode la plus efficace est la mise en œuvre de l'article 6, qui apporte un avantage à trois niveaux : l'augmentation des recettes publiques, la réduction de la consommation de tabac et une source de financement dédiée aux initiatives de santé. La GATC exhorte toutes les Parties à prioriser et renforcer ces politiques fiscales de manière significative (en veillant à ce que l'aide publique au développement joue un rôle moteur aligné aux priorités nationales) plutôt que de se substituer aux investissements nationaux. En outre, la GATC demande au Secrétariat de présenter à la COP12 une version actualisée de l'outil d'évaluation du déficit de financement et un argumentaire mondial pour l'investissement qui décrit le retour élevé sur les investissements financiers et en ressources humaines.</p> <p>La GATC reconnaît les contraintes qui ont mené au report de l'examen approfondi de la Stratégie mondiale à 2026. Toutefois, la GATC souligne l'importance fondamentale d'une telle évaluation. Cet examen est essentiel non seulement pour suggérer les modifications nécessaires au « document évolutif », mais surtout pour évaluer de manière définitive les avancées réalisées par rapport aux objectifs fixés dans la Stratégie mondiale. La GATC se félicite des consultations prévues et de l'évaluation approfondie qui seront prévues lors de la COP12 afin d'examiner les progrès réalisés dans la réalisation des objectifs et des cibles stratégiques définis dans la Stratégie mondiale.</p>

		<p>La GATC félicite le Secrétariat de la Convention pour ses efforts continus visant à rendre opérationnel le Fonds d'investissement de la CCLAT de l'OMS. Toutefois, il est très inquiétant que ce mécanisme de financement, approuvé lors de la COP9, ne soit toujours pas opérationnel. Le besoin d'un financement durable pour le Secrétariat de la Convention a est urgent, d'autant plus que même lorsque l'investissement initial sera enfin sécurisé, le Fonds nécessitera d'un à deux ans avant de générer des intérêts suffisant pour le Secrétariat de la Convention. La GATC exhorte les gouvernements – dans le cadre de leur approche pangouvernementale – ainsi que tous les autres partenaires financiers, à engager sans plus tarder les capitaux nécessaires au Fonds.</p>
<p>6.2 – Projet de plan de travail et de budget pour l'exercice 2026-2027</p> <p>Document : FCTC/COP/11/13</p>	<p>La Réunion des Parties est invitée à examiner le rapport et à adopter le projet de plan de travail et de budget pour l'exercice 2026-2027, présenté dans les annexes 1, 2 et 3 du document FCTC/COP/11/13.</p>	<p>La Global Alliance for Tobacco Control (GATC) soutient le renforcement du financement du personnel du Secrétariat provenant des contributions obligatoires inscrites au budget afin d'assurer la viabilité à long terme de la Convention-cadre de l'OMS. La GATC tient à rappeler aux Parties qu'outre son soutien à la COP et à la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, le Secrétariat de la Convention joue un rôle décisif dans la promotion de la lutte antitabac aux niveaux national et mondial.</p> <p>Cependant, la GATC s'inquiète que la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac continue de dépendre principalement de financements extrabudgétaires, soulevant de grandes préoccupations quant à la pérennité. La GATC appelle les Parties à engager des contributions extrabudgétaires dès le début de l'exercice biennal afin de soutenir les travaux essentiels de mise en œuvre de la Convention-cadre.</p> <p>La COP doit également s'assurer que le plan de travail et le budget prévoient une aide aux déplacements pour les Parties venant de pays à revenu faible et intermédiaire afin qu'elles puissent participer aux réunions de la Convention-cadre.</p> <p>Les contributions obligatoires représentent actuellement l'unique source de financement prévisible dont dispose le Secrétariat de la Convention pour exécuter le plan de travail convenu par la Conférence des Parties. La GATC reconnaît l'évolution de l'économie mondiale et la diminution des budgets consacrés à la santé. Toutefois, étant donné le retour sur investissement économique, sanitaire et social à court et à long terme du financement de la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, la GATC recommande à la Conférence des Parties d'envisager une</p>

		légère augmentation des contributions obligatoires en vue d'appuyer la mise en œuvre en cours.
Initiative visant à maximiser la transparence (proposée par l'Équateur)		La GATC salue l'initiative régionale présentée par l'Équateur. À la huitième session de la Conférence des Parties, puis à la première Réunion des Parties au Protocole, les Parties ont convenues d'importantes mesures visant à maximiser la transparence des négociations du traité. Ces mesures renforcent l'article 5.3 de la Convention-cadre de l'OMS, principe fondamental du traité obligeant les Parties à protéger les négociations contre l'influence de l'industrie du tabac. La GATC encourage les Parties à suivre l'exemple de cette décision à soutenir l'initiative prise par l'Équateur afin de garantir que les négociations du traité ne soient pas sujettes à l'influence de l'industrie du tabac.